

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel– 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 65 titulaires - 36 suppléants	<u>Résultat du vote :</u>
Délégués présents : 30 délégués (28 titulaires – 2 suppléants)	Voix Pour : 30
Dont membres votants à voix délibérative : 30 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 08 Mars 2022	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires: Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Dazard Hugues, Mr Duclos Dominique, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mme Hernandez Maryse, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Malezé Patrick, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly.

Suppléants votants: Mme Loiseau Patricia pour Mme Picard Florence, Mr Boyot Jacques pour Mr Verhulst Eric.

Membres absents excusés : Mr Arnefaux Alain, Mme Belleville Catherine, Mr Burel Régis, Mr Bruneaux Henri, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Davin Benoit, Mr Hubier Maxime, Mr Mangin Eric, Mr Moyse Dominique, Mr Jacquin Claude, Mr Leveque Yves.

Membres absents: Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Charbonnier Patrick, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Durthaler Jacques, Mr Fraeyman Fabien, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mr Loyaux Emmanuel, Mme Malet Madeleine, , Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mme Richard Catherine, Mr Simon André, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Dominique Cantot

Objet : Réalisation d'un emprunt de 2M€

N°20220302

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3, relatif au recours à l'emprunt,

- Vu les opérations d'investissements inscrites au schéma directeur d'eau potable de l'USESA sur la période 2022-2025, adopté par le comité syndical en séance du 12 mars 2020,

- Attendu que ce programme prévoit l'exécution d'opérations d'investissement d'une dépense globale de 4 487 139 € TTC répondant aux objectifs suivants :

- Réhabilitation de réservoirs d'eau potable
- Renouvellement de réseaux d'eau potable
- Interconnexion de réseaux des communes adhérentes

.../...

Monsieur le Président propose de déterminer, les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses comme suit :

Plan de financement				
Intitulé de l'opération	DEPENSE TTC	RECETTE TVA	RECETTE SUBVENTIONS	Autofinancement USESAS
Réhabilitation des réservoirs d'eau potable (Gandelu - Le Maupas - La Chapellerie - Seringes - Etampes sur Marne - Epaux Bézu)	929 222 €	154 870 €	346 650 €	427 701 €
Renouvellement des réseaux (Château-Thierry - Verdilly - Nogent l'Artaud - Montfaucon-Montreuil aux Lions - Rocourt St Martin - Marigny en Orxois - Crézancy)	2 480 609 €	413 435 €	914 517 €	1 152 657 €
Interconnexion des réseaux Des communes de Sergy et Courmont	1 077 308 €	179 553 €	359 102 €	538 654 €
Montant TOTAL	4 487 139 €	747 858 €	1 620 269 €	2 119 012 €
Recours à l'emprunt				2 000 000 €

Les membres du comité syndical, entendu l'exposé du Président,

DECIDENT après en avoir délibéré :

- D'ADOPTER le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre des investissements,
- DE REALISER un emprunt d'un montant de 2 000 000 € (deux millions d'euros)
- DE PROCEDER à la consultation auprès des établissements bancaires,
- D'AUTORISER le Président à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité) avec les établissements bancaires,
- D'AUTORISER le Président à la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles au Président de l'USESAS, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt, la ou les demandes de réalisation de fonds, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement insérées au contrat de prêt.
- DE CHARGER le Président de rendre compte au comité syndical de l'avancement du dossier et des conclusions données à la réalisation de cet emprunt.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20220315-20220302-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2022

